

## Club Nautique de Port-Miou

# Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 5 mars 2017

L'assemblée Générale réunie à la Maison de L'Europe et de la Vie Associative de Cassis le 5 mars 2017 commence à 10H.

77 membres sont présents ou représentés sur 164. Le quorum (1/6e des membres minimum) étant atteint, le président ouvre l'assemblée.

### 1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 6 MARS 2016

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

### 2°) RAPPORT MORAL par Yves Attali

Dans cette période étrange, incertaine, instable au niveau national ou malheureusement nous constatons que nombre de personnalités à haut niveau pensent plus souvent à eux qu'à l'intérêt collectif....

On mesure combien l'intégrité, l'honnêteté et la persévérance sont des qualités importantes à avoir au sein d'une association et en particulier de la nôtre.

Aussi, je vous remercie au travers du Conseil d'Administration que vous avez élu l'année dernière et qu'il m'a répercuté, pour la confiance que vous m'avez témoignée pour animer le CNPM, défendre vos droits..... Mais aussi vous rappeler nos devoirs et surtout atteindre les objectifs fixés.

Souvenez vous pour celles et ceux qui étaient dans cette même salle l'année dernière à 1 jour près nous souhaitons pour cette année écoulée 2016

- Développer le CNPM par l'arrivée de nouveaux adhérents titulaires d'AOT ou participants.
- Organiser avec plus de participants les « traditionnelles régates » mais aussi les sorties découvertes à la voile.
- Mettre en place et obtenir le label école de voile, la faire vivre et la développer
- Participer en étant force de propositions aux réunions Ville Clubs
- Participer et soutenir l'action de l'UNPMC afin que le nouvel arrêté 2019 réponde à nos objectifs : Etre toujours détenteur d'une AOT individuelle dans la calanque et obtenir le droit aux transmissions.
- Participer aux travaux et actions de la FSN13

Notre cher Club Nautique, qui a traversé quelques difficultés dues plus particulièrement à son statut dans la calanque découlant de l'arrêté de 2004, et à quelques dysfonctionnements quant à des points de vue différents tout particulièrement en ce qui concerne l'équipe de Club, a vu par contre une dynamique notable tant sur le plan de l'augmentation de ses effectifs que de ses actions.

Cette année qui vient de s'écouler et dont je vous dois ce rapport moral a été une année charnière car elle a connu beaucoup de modifications et de changements tant sur sa gestion que sur les comportements des uns et des autres.

Un nouveau directeur arrivé avec ses connaissances et ses compétences de capitaine d'un port et non d'une ZMEL à historique familiale....

Avec une mission .....les contraintes de l'arrêté 2004.....la pression de la DDTM, de ses employés, de son employeur, des plaisanciers.

Les comportements des uns et des autres..... Le changement de mentalité.

Une participation active au sein de l'UNPMC avec la mise en place des réunions avec

- La Ville et la capitainerie bien entendue - la préparation de la Convention entre la Ville et le CNPM
- La DDTM et le renouvellement de l'AOT
- Le Parc National des Calanques et sa vision de la Calanque de demain
- L'élaboration d'un projet « Calanque nouvelle 2019 »

Mais aussi, et sans vouloir déflorer les sujets présentés par celles et ceux qui ont en charge ces activités, je voudrais simplement souligner que c'est grâce au professionnalisme de toute l'équipe du Conseil d'Administration et de nombreux bénévoles membres du Club que nos objectifs ont été presque tous atteints.

Nous avons pu non seulement participer aux réunions mensuelles Ville Clubs, mais être force de propositions dans les commissions de travail sur :

- Gestion des déchets
- Organisation du plan d'eau
- Tarification des AOT
- Présence à l'UNPMC
- Possibilités de changements de bateaux
- La rénovation du château
- Et bien d'autres sujets plus internes comme l'école de voile, la rénovation du club, sa mise à disposition

Au cours de l'année 2016 de nombreuses réunions ont eu lieu avec la Mairie de Cassis le Délégué, les différentes associations de la calanque et l'école de voile afin d'atteindre les objectifs fixés et force est de constater que nous y sommes arrivés

Merci à tous !

Merci aussi à

Madame le Maire, Danielle MILON, qui a toujours soutenu le Club Nautique de Port Miou avec son premier adjoint, Monsieur Philippe DENONFOUX et Marc de CANEVA délégué à la mer dont je salue leur présence .

Je les remercie très sincèrement pour les actions communes que nous entreprenons et surtout pour la confiance réciproque que nous avons pour arriver à nos fins.

Nous avons signé en ce tout début d'année 2017 la convention qui lie la Ville de Cassis et le Club.

Pour continuer sur les objectifs 2017 et toujours avec votre aval dans le but d'être incontournable dans la calanque

- Participation aux réunions mensuelles Ville Clubs
- Commissions de travail sur :
  - Règlement d'usage
  - Calanque nouvelle 2019
  - Harmonisation du plan d'eau - Changement de bateaux
  - Tarification et paiement des AOT
  - Présence et actions à l'UNPMC
  - Création de la Commission d'attribution
- Développement de l'école de voile en vue de la base nautique
- Désignation d'un référent
- Création d'une équipe sportive au club
- Conventions avec d'autres associations ou entreprises

Prenez vos agendas et notez quelques dates

- Le 8 avril AG de l'UNPMC
- Le 22 avril la traditionnelle journée du nettoyage de la calanque  
Nous comptons beaucoup sur votre concours pour que cette journée soit une réussite et qu'elle puisse le cas échéant être renouvelée l'année suivante. C'est grâce à ce genre d'animation que le CNPM perpétue sa tradition d'organisateur d'événements liés à la mer.
- Le 3 juin la fête du Club
- Le 24 juin la fête de la musique avec la fête des voisins
- Le 16 et 17 septembre la coupe de l'Union

Nous devons être optimistes pour l'avenir de notre Club dans la calanque et de son évolution.

Nous devons continuer à être force de propositions vis-à-vis des collectivités territoriales afin de leur démontrer que la présence des plaisanciers est un gage de respect de la protection de l'environnement

C'est pourquoi je compte sur vous pour aider votre prochain conseil pour qu'il poursuive sa mission.

Par leur dévouement, ils démontrent leur attachement à notre bien ancienne association qui serait déjà enterrée sans leur implication. Je les remercie tous car ils me permettent de dégager encore plus de temps pour le devenir de la calanque et de ses plaisanciers. Je souhaite une mention spéciale pour notre Secrétaire Générale Françoise sans qui le fonctionnement interne du Club ne serait pas possible, également Robert notre gardien du temple qui veille sur nos finances. François qui n'aime pas prendre la parole mais qui entre autre quotidiennement met à jour le site internet du club, organise les régates, et le lien avec la FFV et bien d'autres comme Gérard, Alex, Olivier, Dominique, Marc qui s'investissent de plus en plus et notre porte voix ...Henri.

Cette année plus que jamais je souhaite que nous prenions tous conscience que nous cohabitons dans un des plus beaux endroits de la méditerranée, avec un statut particulier, et que devons le protéger afin de le léguer à nos descendants, amis ou autres

Je suis convaincu que même si tout n'est pas « rose », comme chacun d'entre vous pourrait le souhaiter, le but final doit être toujours dans nos têtes car c'est lui seul qui est le plus important aujourd'hui et pour les 2 années à venir

Je vous remercie de votre attention

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

### **3°) RAPPORT ADMINISTRATIF par Françoise Forge**

**Le rapport administratif de l'année 2015 faisait état de 146 membres.**

Notre club compte en 2016 **164 membres** à jour de leur cotisation

- 123 propriétaires
- 13 Copropriétaires
- 28 membres actifs

2 propriétaires n'ont pas renouvelé leur adhésion au CNNPM suite à la vente de leur bateau (Jean-Pierre Cattaneo et Madame Cohen)

Nous avons enregistré 12 nouvelles adhésions de détenteurs d'AOT et 8 nouveaux membres actifs en 2016

Bonne progression par rapport à 2015.

Nous devons poursuivre nos actions pour Inciter les détenteurs d'AOT dans la calanque, à rejoindre un club et augmenter le nombre de membres actifs

Le conseil d'administration comprend **15** membres :

Suite à la démission d'Yvon Chenin, le Conseil d'administration, comme prévu dans ses statuts, a coopté Noura Benraad pour le remplacer, le 28 janvier 2017. Noura assurera ce remplacement jusqu'à la fin du mandat d'Yvon, soit en 2018. Elle sera éligible pour un autre mandat.

Prénom	Nom	Fonction
Yves	<b>Attali</b>	<b>Président</b>
Françoise	<b>Forge</b>	<b>Secrétaire Général Administratif</b>
François	<b>Mellon</b>	<b>Secrétaire Général Technique, Commission sportive</b>
Robert	<b>Zamparo</b>	<b>Trésorier</b>
François	<b>Dumon</b>	<b>Vice-Président</b>
Marc	<b>Lhuillier</b>	<b>Vice-Président</b>
Gérard	<b>Plaisant</b>	<b>Vice-Président</b>
Henri	<b>Basso</b>	Commission environnement, Ecole de voile
Noura	<b>Benraad</b>	Commission festivités
Dominique	<b>Besset</b>	Commission environnement : travaux

David	<b>Bossy</b>	Commission communication
Olivier	<b>Briere</b>	Commission croisière
Alex	<b>Gabriel</b>	Commission communication
Michel	<b>Lafon</b>	Commission festivités
Dominique	<b>Richer</b>	Commission croisière

Et un président d'honneur : **Claude Laurendeau**

Un conseiller est élu pour 6 ans, il est rééligible.

Le renouvellement du conseil d'administration s'opère par tiers, tous les deux ans. Le dernier renouvellement a eu lieu en 2016, nous procéderons au renouvellement du tiers sortant en 2018.

En 2016, le club a comme chaque année organisé de nombreux événements

- **Le traditionnel gâteau des Rois**, à l'occasion de la première régata de l'année en janvier
- **Le Nettoyage de La Calanque** en collaboration avec les clubs de la Calanque le 23 avril
- **La soirée du club du 4 juin** nous a réunis autour de la traditionnelle paella dans bonne ambiance festive.
- **La coupe de l'Union Nautique** en septembre qui est devenu un événement incontournable
- Le CNPM a accueillie des régates ou événements externes (soirée Décathlon, CNPRS..)

Le site web du CNPM <http://www.cnport-miou.org/>, outre les informations sur les activités du club, permet d'accéder aux sites météo, et d'effectuer les réservations du local du club, s'inscrire aux stages de l'Ecole de voile prendre vos licences FFV , régler votre cotisation .

Il est rappelé que le local du CNPM peut être réservé pour des soirées privées par les membres du club. Les conditions de réservation et d'utilisation sont précisées dans le règlement intérieur du CNPM. Ce règlement précise en particulier que le club doit être remis en bon état de propreté après utilisation.

Concernant l'utilisation du Club quelques informations sont communiquées :

- Il est recommandé à toute personne réservant le club, de s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile et de déclarer à son assureur l'évènement pour lequel le club est réservé.
- Le nombre de personnes accueillies pour une manifestation au club, devrait être limité. Le CA a envisagé cette question et en débattrà lors des prochains conseils (à mettre dans le règlement intérieur)

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent et à ceux qui par leur participation démontrent la vivacité à du CNPM.

*Le rapport administratif est approuvé à l'unanimité.*

#### **4°) RAPPORT SPORTIF par François Mellon**

### **Résultats des régates CNPM 2016 :**

- Challenge d'hiver : **ONDULAT** à **Éric ORDENER**  
3 manches courues/4 ;  
12 bateaux inscrits et classés, 7 à 11 bateaux par manches.
- Printemps du Livre : *Régates annulées (Vent fort)*
- Coupe Georges Arnaud : *Régates annulées (Vent très faible et 1 à 3 participants)*
- Coupe de l'Union : **ATTILA** à **André SIMON**  
**POCHETTE-SURPRISE** à **François MELLON**  
**EPICURE II** à **Alain MERCIER (PMP)**  
2 manches courues/2 ;  
36 bateaux inscrits, 24 bateaux classés.
- Coupe de l'Amitié : **LA VIDA RAPIDA** à **Olivier BRIERE**  
2 manches courues/2 ;  
7 bateaux inscrits, 7 bateaux classés.
- Challenge d'automne : **ATTILA** à **André SIMON**  
3 manches courues/3 ;  
8 inscrits pour 8 classés, 5 à 6 bateaux par manches.

### **Bilan des régates CNPM 2016 :**

- a) 4 épreuves validées sur 6 ; 10 manches courues sur 16 prévues (Vent fort/nul) ;  
→ EN 2017 : 2 manches de plus en hiver et 1 de plus en automne.
- b) Nombre de bateaux participants par manche stable sur l'année par rapport à 2015 soit de 5 à 11 bateaux départs ; les résultats ont été établis en un seul groupe du fait de manque de bateaux.
- c) **30 bateaux ont régaté en 2016** (dont 9 bateaux des autres clubs de la calanque).  
Légère baisse.
- d) **Coupe de l'Union** : Participation assez proche de 2015 mais inférieure à 2014 année de la première édition !? Une participation plus faible des autres Clubs de la calanque mais toujours une très bonne convivialité pour cette troisième édition ; le principe restait toujours de faire courir tous types de voilier de la calanque sans contraintes de jauge, licences ... et selon son tempérament et ses envies.  
*Epreuve reconduite en septembre 2017 (16 et 17) ; venez nombreux !*
- e) **Régate du Printemps du Livre de Cassis** : Annulée en 2016 pour sa troisième édition (météo). Principe identique à celui de la coupe de l'Union : Tous les bateaux peuvent participer sans contraintes.

*Epreuve reconduite en 2017 sous la forme de deux dimanches (23 et 30 avril, calés sur la semaine du Printemps du Livre de Cassis) ; venez nombreux !*

### **Les résultats de bateaux du CNPM à l'extérieur :**

- **Figolu** (Michel De Bressy) a participé cette année aux épreuves suivantes :
  - **Trophée SNSM** : 2<sup>e</sup> (sur 76) ;
  - **Coupe des Lyons** : 3<sup>e</sup> (sur 9) ;

Maison de l'Europe et de la vie Associative  
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis

- Juris Cup : 2<sup>e</sup> (sur 14) ;
- QuadraSolo : 7<sup>e</sup> (sur 14) ;
- Giralia Ralliement : 1<sup>er</sup> (sur 11) ;
- Giralia Rade : 25<sup>e</sup> (sur 42) ;
- Giralia : 7<sup>e</sup> (sur 14).

#### 6<sup>e</sup> sur 28 au Championnat Solo Méditerranée IRC

- **Ohana** (CEA Cadarache) a participé à :
  - Giralia Rade : 22<sup>e</sup> (sur 42) ;
  - Giralia : 95<sup>e</sup> (sur 136).
- **Ondulat** (Eric Ordener) a participé à :
  - Vire-Vire de Marseille : 56<sup>e</sup> (sur 129).
- **Novae** (André Curci) a participé à :
  - Vire-Vire de Marseille : 10<sup>e</sup> (sur 129).
- **Fissa** (François et Jacques Dumon) a participé à :
  - Voiles de Cassis : 8<sup>e</sup> (sur 12) ;

#### Les résultats de **Membres du CNPM à l'extérieur** :

- **Mini JI** (Patrick et Yves Chenin, Philippe Oddou) : Patrick et Yvon toujours très actifs sur le championnat en Mini JI Handisport ont été rejoints par Philippe :
  - Trophée du Sud : 1<sup>er</sup> Yvon.
  - PACA 15-16 : 1<sup>er</sup> (sur 18) Philippe, 5<sup>e</sup> Yvon, 14<sup>e</sup> Patrick.
  - Championnat de France : 3<sup>e</sup> (sur 70) Philippe, 15<sup>e</sup> Yvon, 62<sup>e</sup> Patrick.
- **Et** (sélection de résultats) :
  - **Challenge Mer-Ski** :  
6<sup>e</sup> (sur 9) Aline, Marc, Dominique, Yann et Philippe, Tristan et deux équipières sur Grand-Surprise,
  - **Semaine de Porquerolles** :  
4<sup>e</sup> (sur 28) Gérard Plaisant, Robert Zamparo sur A35 JIN TONIC,
  - **Tour de Corse** :  
1<sup>e</sup> (sur 8) Christophe Planche sur A40 RC,
  - **Les Dames à la barre** :  
8<sup>e</sup> Françoise(C), Clémentine, Aline, Camille, Florence et Hélène sur Grand-Surprise,
  - **Giralia** :  
4<sup>e</sup> (sur 136) Tristan Richard sur A35 CHENAPAN.

#### **Activités de l'Equipe Club Comité de Course du CNPM :**

Le club a été chargé, cette année encore, de l'organisation sur l'eau d'épreuves :

- **Les Voiles de Cassis** - Voiles traditions (Organisateur Jean Trapani) ;
- **Les Voiles de l'Aéronautique** - Régate inter-entreprises en Grand-Surprise ; Le CNPM est Club Support (Organisateur TeamWinds).
- **La Coupe du Pétrole de Voile** - Régate inter-entreprises en Grand-Surprise ; Le CNPM est Club Support (Organisateur TeamWinds).

Ces régates ont mobilisées à chaque fois des volontaires du club pour assurer le comité de course à terre et sur mer : Avis de Course, définition des parcours (Instructions de Course), inscriptions (licences, jauges ...), bateau comité, bateaux pointeurs, établissement des résultats, jury ... et participations aux festivités qui ont suivies !

*Equipe Club Comité de Course en 2016* : Bernard, David, Dominique, Françoise, François, Fred, Frédéric, Henri, Josyane, Marc, Christian, Philippe, Robert, Yves ...

**Un grand bravo à tous, régatiers et bénévoles.**

Le rapport sportif 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 5°) RAPPORT FINANCIER 2016 par Robert Zamparo

Au 31 décembre 2016 le CNPM disposait de **66.460.32 €** qui se décomposaient de la façon suivante

Compte chèques Société Générale : <b>11.600,09 €</b>	Compte associatif Société Générale : <b>54.860.23 €</b> (dont 408.41 € d'intérêts 2016)
--	---

### Comptes définitifs de l'exercice 2016

Le compte d'exploitation de l'exercice 2016 se solde par un excédent de 2.826,93€ (7% du budget) qui sera versé aux provisions.

CHARGES		PRODUITS	
Ecole de voile: réversion moniteur, location place bateau	10 692,64 €	Recettes école de voile	10 934,80 €
Equipe du club, mini j	1 928,60 €	Participations équipe club	1 013,00 €
Achats petit matériels régates, accastillage, essence, frais divers régates et sorties voile découverte	1800,44	Ventes de prestations : régates et sorties voile découverte	5 986,00 €
Défraiements régates + sorties découverte	2809,00	Participations: fête du club, Coupe de l'Union, autres participations diverses	3 469,36 €
Assemblée Générale, fête club, Coupe de l'Union, gâteau des rois, défraiements, apéritifs, réceptions diverses	4 474,38 €	Cotisations sociétaires et participants	7 520,00 €
Achats et charges diverses: outillage, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, missions	3615,35	Subventions (CD13 - ville de Cassis)	2 400,00 €
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances	1396,09	Vente de licences FFV	5 557,67 €
Affiliations, engagements, participations	1 942,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>36 880,83 €</b>
Achat licences FFV	5 395,40 €		
<b>TOTAL</b>	<b>34 053,90 €</b>		

### **Eléments caractéristiques :**

- L'augmentation de 18% du budget global par rapport à 2015.

Maison de l'Europe et de la vie Associative  
Hôtel Martin Sauveur, Rue Séverin Icard 13260 Cassis



- L'augmentation de 15% des recettes de cotisations liée à la hausse du nombre des adhérents.
- Les « recettes annexes»: école de voile + régates + sorties voile découverte qui ont augmenté de 150% et ont représenté 46% du budget en 2016.
- La non-consommation de la totalité du budget alloué à l'équipe de club (915€/1.500€) au 31 décembre. Les remboursements restant à devoir seront inclus dans le budget 2017.
- Le versement en 2016 d'une subvention de 2015 du Conseil Départemental 13 pour 1.100€.
- La rétribution d'un moniteur de voile professionnel à hauteur de 9.605,64 €.
- Une bonne adéquation dépenses/recettes sur les autres postes.

En conclusion :

Une année budgétaire ne comportant pas d'élément exceptionnel, où l'on note la montée en puissance des activités « annexes » qui prennent une part de plus en plus significative dans le budget.

*Je tiens à remercier tous les membres du club qui ont participé bénévolement au fonctionnement administratif et statutaire de la structure, à l'entretien du club house, aux animations de la calanque et du plan d'eau, confortant ainsi la bonne gestion et la stabilité financière du club ainsi que son positionnement en qualité d'acteur/animateur incontournable de la calanque ; Mentions spéciales à Françoise FORGE pour la gestion des cotisations et à François MELLON pour le suivi quotidien des comptes de l'école de voile et des licences.*

*J'associe dans mes remerciements la Ville de Cassis et le Conseil Départemental 13 pour leur soutien logistique et/ou financier.*

Le résultat du compte d'exploitation 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 6°) PROPOSITION D'ORIENTATION DES ACTIVITES Du CNPM en 2017

### **Equipe de Club - Pole course présenté par Marc Lhuillier**

La commission Equipe de Club a financé les courses suivantes :

- **Le Challenge MerSki** : Grand Surprise avec Aline, deux équipières membres participantes, Dominique Besset, Tristan (notre moniteur d'école de voile), Yann et Philippe Oddou (chef de bord), Marc Lhuillier
- **Voiles de Cassis** : Fissa avec Jacques et François Dumon, patrick Gouin
- **Le MiniJI** : Yvon et Patrick Chenin, Philippe Oddou
- **Les Dames à la barre** : Sur grand Surprise avec un équipage exclusivement féminin du CNPM : Camille, Florence ;, Helène, clémentine, aline, Françoise
- **Quadra Solo et Giraglia** : Michel de Bressy sur Figaro(Figolu)

Le détail des dépenses est donné dans le tableau ci-dessous

Date	Description	Dépenses TTC	Revenus TTC
29/01/2016	Poste à quai pour le challenge MerSki	37,53 €	
29/01/2016	Inscription au challenge MerSki	45 €	
15/05/2016	Inscription aux Voiles de Cassis	100 €	
24/05/2016	Accastillage Mini JI	92,59 €	
04/06/2016	Inscription aux Dames à la Barre	70 €	
01/07/2016	Assurance Mini JI	15,48 €	
01/07/2016	Petit matériel	25 €	
26/08/2016	Inscription à la Quadrasolo	370 €	
04/11/2016	Participation Y. Chenin à l'achat des voiles Mini JI		338 €
09/11/2016	Inscription au championnat de France Mini JI	60 €	
22/11/2016	Achat de deux jeux de voiles Mini JI	1352 €	
13/12/2016	Remboursement frais Mini JI	301 €	
28/12/2016	Participation de la FFVoile à l'achat des voiles Mini JI		675 €
	TOTAL	2468,60 €	1013 €
	Coût Equipe de Club année 2016	1455,60 €	

L'équipe de club a été dissoute à fin septembre pour plusieurs raisons :

- La mise à disposition gracieuse ne sera pas renouvelée : Le risque de frais de franchise en cas de casse est trop élevé pour le CNPM (Il y a cependant possibilité de prendre une assurance de rachat de franchise)
- Mini JI : Yvon, Patrick, et Philippe ont pris leur licence FFV à Marseille
- Trop peu de sociétaires ont participé, beaucoup trop de conflits avec P. Oddou
- Dissoudre pour changer de formule : le pôle course est né

#### Objectif du pôle course

- Fédérer les membres du CNPM dans une activité sportive commune
- Dynamiser le rayonnement du Club Nautique de Port-Miou
- Encourager le sentiment d'appartenance au Club Nautique de Port-Miou
- Attirer les non régatiers vers une activité plus sportive
- Faciliter l'accès aux courses pour les régatiers du Club Nautique de Port-Miou
- Développer les compétences en course des régatiers du Club Nautique de Port-Miou
- Soutenir de jeunes talents souhaitant intégrer le pôle course du Club Nautique de Port-Miou

#### Principe du pôle courses

- Le programme des régates concernées est fixé par le pôle course
- Chaque skipper propriétaire d'un bateau et d'une AOT est sollicité par le pôle course
- Les équipiers sont sollicités par le pôle course
- Le bateau engagé est inscrit au nom du CNPM, porte le logo et le pavillon du CNPM
- 100% de l'équipage est adhérent au CNPM et prend sa licence FFV au CNPM
- Remboursement des frais d'inscription : 400 € au maximum par bateau et par an
- Remboursement des frais de convoyage : 100 € au maximum par bateau et par an

Les courses , bateaux pressentis et budget du pôle course en 2017.

Course	Bateaux pressentis	budget
La SNIM	ONDULAT ?	250 €
Les Voiles de Cassis	FISSA ?	100 €
La croisière bleue	ELLORA ?	200 €

La Giraglia	FIGOLU ?	350 €
Le 13 à la voile	CANAILLE ?	250 €
La Quadrasolo	FIGOLU ?	400 €
Les voiles de Saint-Tropez	ATTILA ?	250 €
Le Vire-Vire de Marseille	NOVAE ?	50 €

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer au cours de l'année dans les limites du budget fixé au prévisionnel 2017.

Le principe du pôle courses est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

### **Ecole de Voile Présenté par François Mellon**

La Fédération Française de voile (FFV) a décerné au club plusieurs labels et distinctions au CNPM

- Label Sport et Loisir FFV
- Distinction Club de compétition FFV
- Label Ecole Française de Croisière

Suite au départ de Tristan, le Conseil D'Administration a décidé de poursuivre l'Ecole de voile sous une autre forme en sous-traitant l'activité à une association présidé par Florian Saint-Martin.

Cette association s'engage à fournir le bateau et les moniteurs détenteurs de Brevet d'Etat nécessaire à cette activité.

Une convention sera signée dans les jours qui viennent pour la période du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre. Le CNPM ne prend aucun risque financier. Une participation lui sera reversée par l'association (au titre de frais administratif) pour chaque stage/sortie effectué.

### **7°) BUDGET PREVISIONNEL 2017 par Robert Zamparo**

- Le projet prévisionnel d'activités pour l'année 2017 n'induisant pas de modification budgétaire structurelle, le format du budget reste identique.
- Par rapport au réalisé 2016, ce budget présente une augmentation de 25% (48.500 € pour 38.800 €, hors valorisation du bénévolat). Cet écart provient essentiellement du poste subventions qui a été provisionné du montant des demandes faites auprès des collectivités, étant entendu que le budget réel sera (re)calibré en fonction des subventions réellement attribuées.

*Pour information 2000 € ont été demandés au Conseil Départemental 13 pour le fonctionnement général du club et 10.000 € à la Ville de Cassis (5000 € pour l'école de voile et 5000 € pour les régates d'animation du plan d'eau)*

CHARGES			PRODUITS	
Ecole de voile: réversion moniteur, frais divers, location place bateau		11 000,00 €	Recettes école de voile	12 000,00 €
Equipe du club, mini j N+ N-1		2 100,00 €	Participations équipe club	0,00 €
Achats petit matériels régates, accastillage, essence, frais divers régates	2500,00	7 000,00 €	Ventes de prestations : régates et sorties découverte	7 500,00 €
Défraiements régates + sorties découverte	4500,00		Participations: fête du club, Coupe de l'Union, autres participations diverses	3 000,00 €
Assemblée Générale, fête club, Coupe de l'Union, défraiements, gâteau des rois, apéritifs, réceptions diverses		7 500,00 €	Cotisations sociétaires et participants	7 500,00 €
Achats divers: outillage, gaz, informatique, entretien et fonctionnement Club house, déplacements	4500,00	7 000,00 €	Subventions (CD13 - ville de Cassis)	12 000,00 €
Coûts administratifs poste, internet, banque, assurances	2500,00		Vente de licences FFV	6 500,00 €
Affiliations, engagements, participations		7 400,00 €	<b>TOTAL I</b>	<b>48 500,00 €</b>
Achat licences FFV		6 500,00 €	Contributions volontaires en nature (bénévolat)	16.500,00 €
<b>TOTAL I</b>		<b>48 500,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>65 000,00 €</b>
Emploi des contributions volontaires en nature (bénévolat)		16.500,00 €		
<b>TOTAL II</b>		<b>65 000,00 €</b>		

- Compte tenu des bons résultats 2016, les cotisations restent inchangées pour 2017. Je vous demande d'ores et déjà d'anticiper une hausse des cotisations pour 2018, en prévision de celles, prévisibles, de nos charges d'exploitation.
- Comme à l'accoutumée nous adapterons le tarif des licences FFV 2017 au coût qui nous est facturé par la fédération.
- 4000 € ont été provisionnés sur le budget 2017 pour les participations à l'achat de matériels visant à améliorer l'impact environnemental dans la calanque (panneaux solaires, cuves à eau noires, système d'évacuation des eaux grasses, etc...), qui s'ajoutent à nos charges fixes d'affiliations : FFV, Comité et Ligue de voile, Union Nautique, Fédération des Sociétés Nautiques 13.
- Afin de mettre en évidence les coûts induits, nous avons souhaité quantifier l'apport bénévole dans le budget du club. Il s'élève à 16.500€. Vous trouverez ci-après le détail de l'évaluation.

Réunions du Conseil d'Administration (6 réunions/an x 12 personnes en moyenne) x 3h - valorisation globale de 250h/an x 15€ /h TTC)	3750 €
Organisation régates non défrayées + activités diverses : repas du club, A.G, Coupe de l'amitié - valorisation globale de 200h/an x 15€ /h TTC	3000 €
Entretien club house + nettoyage calanque + actions collectives et individuelles en rapport avec la calanque - valorisation globale de 200h/an x 15€ /h/TTC)	3000 €
Suivi et gestion école de voile et licences FFV, suivi et gestion cotisations, gestion comptable et financière globale, secrétariat général, préparation réunions, comptes rendus, rendez vous divers, prospective, représentation, missions Conseil d'Administration et Bureau Directeur - valorisation globale de 450h/an x 15€ /h TTC)	6750 €

Le budget prévisionnel et le montant des cotisations sont approuvés à l'unanimité

## **8°) Désignation des membres représentant le CNPM à L'Union Nautique**

Les membres représentant le CNPM à L'Union Nautique sont les suivants :

Yves Attali, Henri Basso, Olivier Brière, Yvon Chenin, Alain Conseil, Alex Gabriel, Christiane Jayles, Marc Lhuillier, Gérard Plaisant.

## **9°) Présentation du référent par Alex Gabriel**

Le but est d'avoir un interlocuteur, mandaté par le Club, entre les plaisanciers et le gestionnaire de la calanque différent des instances du club.

Le rôle du référent est de s'assurer qu'un plaisancier qui a déposé une réclamation auprès du gestionnaire du Port, obtiendra une réponse.

Le référent intervient auprès du gestionnaire de la calanque, si le plaisancier n'a pas eu de retour sur sa demande au bout de 15 jours, uniquement sur des sujets de fonctionnement d'infrastructure, de mouillage et de matériel de sécurité.

Le référent n'intervient pas en cas de litiges de voisinage, de revendication ou d'accusation de personnes.

Le Plaisancier doit avoir rempli au préalable un formulaire de réclamation disponible à la capitainerie ou sur le site de la mairie (<https://www.cassis.fr/cadre-de-vie/port-miou/la-zone-de-mouillage>)

Le formulaire peut être envoyé par mail, par courrier ou être remis au bureau du gestionnaire

Une copie du formulaire sera envoyée au référent par le plaisancier quinze jours après en cas de non réponse ou de non intervention.

La démarche proposée concernant la désignation du référent est la suivante:

- Le Référent est rattaché à l'association : C.N.P.M.
- Le Référent est élu lors d'une assemblée générale ordinaire
- Son mandat doit être renouvelé tous les ans et sans limite de mandat
- Les candidatures devront être déposées au club trente jours avant l'assemblée générale ordinaire
- Le référent sera inscrit au règlement intérieur de l'association

La proposition de faire approuver le référent par le gestionnaire du Plan d'eau est supprimée.

L'Assemblée Générale approuve la candidature **d'Alex Gabriel comme Référent pour le CNPM**

## **10°) Information sur la Calanque**

Proposition de règlement d'usage par Gérard Plaisant « Esprit Calanque »

Cette proposition de règlement sera soumise dans les prochaines semaines au gestionnaire de la zone de mouillage.

*La calanque n'est pas un port, c'est un espace naturel protégé occupé par des bateaux :*

- *La baignade est autorisée en restant du même côté (ne pas traverser si il y a du trafic)*
- *Il est autorisé de sortir et rentrer à la voile en bon marin, avec prudence et lentement*
- *Les bateaux non titulaires d'AOT peuvent entrer pour visiter la calanque à condition de respecter les caractéristiques autorisées (longueur et tonnage)*
- *La pêche est interdite sous toutes ses formes (à la ligne, fusil, casier, filet, etc....)*
- *La plongée avec bouteille est autorisée pour inspecter la coque des bateaux et vérifier le mouillage arrière.*
- *Le survol par des drones bruyant est interdit*

*L'accueil des bateaux de passage doit être à la hauteur de l'enjeu de la visite du parc naturel :*

- *Les agents portuaires placent les bateaux sur les bouées et aident les équipages à passer le bout à terre*
- *Si le bateau est placé à l'intérieur de la calanque, les agents portuaires montrent comment s'amarrer (où sont les amarres, patte d'oie à l'arrière)*
- *ils indiquent où sont les toilettes, la wifi, et les informations météo*
- *ils distribuent les documents d'information du parc de calanques*
- *ils insistent sur la préservation de l'environnement et indiquent où est la vidange des cuves à eaux noires*

*La particularité des effets de la tiragne est d'user les mouillages arrière et avant.*

- *Quand le mouillage arrière casse, il doit être immédiatement refait par un plongeur diligent par la capitainerie (il y a deux clubs de plongée dans la calanque).*
- *Quand une amarre avant casse, le propriétaire du bateau doit immédiatement être informé qu'il doit réparer et les agents portuaires mettent un bout provisoire pour assurer la sécurité.*

## Intervention Marc De Caneva

Marc De Caneva, conseiller municipal, délégué au Développement durable l'environnement et la zone de mouillage , répond aux questions.

- La subvention de la mairie sera de 4000€ (sur 5000€ demandés) hors subvention Ecole de Voile.
- La limite du paiement de l'AOT 2017 est repoussé au 31 Mai. Pour 2018, l'appel de règlement de l'AOT, sera alignée sur la date du vote du budget, comme demandé par le Trésorier Payeur, et la limite de paiement sera fixée au 31 mars 2018.
- Suite aux nombreuses critiques formulées sur la gestion de la Calanque, Marc De Caneva souligne que la priorité fixée par la mairie au nouveau capitaine de port, avait été la mise en ordre administrative, demandé par la DDTM (d'où les justificatifs d'intervention ...). Conscient que les besoins des plaisanciers et les travaux d'entretien ne doivent pas être négligés, il a été demandé à Pascal Sellier de mieux organiser les tâches de ces employés en fonction des compétences de chacun afin de répondre au mieux aux besoins exprimés.

Présentation projet UNPMC « Nouvelle Calanque2019 » par Jacques Rondet, Francis Brachet

Un projet d'aménagement de la Calanque, conçu pour environ 450 bateaux, incluant le remplacement des pontons existants par des pontons flottants et une base nautique, a été élaboré par Francis Brachet et Jacques Rondet qui le présentent en avant-première à l'AG de l'UNPMC

Ce projet à l'aval de la Mairie de Cassis et de la DDTM, reste à négocier avec le Parc National .  
Ce projet sera présenté à l'Assemblée Générale de L'Union Nautique le 8 Avril 2017.

Le président remercie chaleureusement les membres présents pour leur participation active et leur attachement a leur club et leur donne rendez-vous devant un verre pour poursuivre les discussions.

Le Président  
Y.Attali

Le Secrétaire Général  
F. Forge